

L'hommage funèbre du Conseiller fédéral Paul Ceresole



16.11.1832 – 07.01.1905

« Messieurs,

La Suisse entière est avec nous près de ce cercueil.

Aux bords du Rhin et à ceux de la Reuss et de l'Aar, aux rives du lac Majeur comme à celles du Léman, aux sommets des Alpes et dans les vallons du Jura, dans la maison du riche et dans le chalet du plus humble berger, un cri s'est élevé : la patrie a perdu un des plus dignes et le plus aimé de ses fils, un homme illustre comme soldat, plus grand encore comme patriote. Dufour n'est plus !

Quelle est, Messieurs, la source de l'affection sans bornes du peuple suisse pour l'homme dont les restes sont devant nous ?

Ce qui l'a élevé le plus dans l'estime de ses concitoyens, ce ne sont pas les distinctions brillantes qui ont signalé sa carrière et dont nul moins que lui ne tirait vanité. Ce n'est pas l'amitié d'un monarque alors tout puissant dont il ne se servit jamais que de la manière la plus patriotique et la plus désintéressée. Ce ne sont pas ces droits de cité que de l'un et de l'autre côté des Alpes, les villes et les cantons suisses lui décernaient à l'envi. Ce n'est pas cette œuvre immense de la carte fédérale par laquelle il nous a appris à mieux connaître et à mieux défendre notre pays. Ce n'est pas même ce monument colossal de glaces et de rochers qui, au sommet le plus élevé du Mont-Rose et des Alpes suisses, perpétuera le nom de Dufour aussi longtemps que notre République existera.

Non, non, Messieurs et chers Confédérés, il y a plus et mieux encore. L'homme qui repose ici a pendant plus de cinquante ans servi son pays, dans des situations souvent difficiles et dans les missions les plus délicates. Il a exercé cette charge suprême et redoutable, ces pouvoirs presque dictatoriaux qu'au jour du péril la Suisse confie à l'homme qu'elle met à la tête de son armée. C'est dans ces mains que la mort vient de glacer, dans ces mains que pouvait faire trembler quelquefois la vieillesse déjà venue, que la Suisse a remis trois fois le drapeau fédéral, et alors ces mains ne tremblaient plus !

Je voudrais, Messieurs, esquisser ici le caractère en quelque sorte unique du rôle politique et militaire du général Dufour : son patriotisme, sa simplicité et son désintéressement antiques : son amour du devoir dans les grandes comme dans les petites choses ; sa droiture parfaite, sa loyauté sans tâche, et jusqu'à cette bienveillance qui allait au cœur et qui se manifestait surtout dans ses relations avec les humbles et avec les petits.

Je suis trop faible pour cette tâche. Mais qu'il me soit permis de faire parler ici le général Dufour lui-même dans quelques-unes des circonstances les plus mémorables de sa vie.

C'était en 1847. La fièvre des dissensions politiques et religieuses dévorait la Suisse ; la guerre civile menaçait. Pour la première fois le quartier-maître général Dufour fut appelé au commandement en chef de l'armée fédérale.

Voici ce qu'il écrivait à la Diète le 22 octobre :

"Quelque pénible que soit le devoir qui m'est imposé, je n'en dois pas moins des remerciements à la haute Diète fédérale pour la marque de confiance qu'elle a bien voulu me donner, dans les circonstances difficiles où se trouve la Suisse. Je tâcherai de m'en rendre digne.

Je me crois pouvoir déclarer au sein de cette assemblée que, tout en faisant ce que le devoir exige, s'il faut en venir aux extrémités, je ne m'écarterai jamais des bornes de la modération et de l'humanité, que je ne perdrai point de vue que c'est entre des Confédérés qu'a lieu le débat ; que je resterai étranger aux excitations politiques ; que, me renfermant dans le cercle de mes attributions militaires, je m'efforcerai de maintenir l'ordre et la discipline dans les troupes fédérales, de faire respecter les propriétés publiques et particulières, de protéger le culte catholique dans la personne de ses ministres, dans ses temples et ses établissements religieux ; en un mot, de tout faire pour adoucir les maux irréparables d'une guerre. Puisse alors mon dévouement être utile à la commune patrie ! Mais que bien plutôt la divine Providence écarte les calamités dont elle est menacée !"

Ce vœu ne fut pas réalisé. La guerre civile éclata et peu de jours après les troupes fédérales se concentraient sur le canton de Fribourg. Voici comment le général en chef leur prescrivait leur devoir :

"Soldat, leur disait-il dans un ordre général de novembre 1847, il faut sortir de cette lutte, non seulement victorieux, mais encore sans reproches ; il faut qu'on puisse dire de vous : ils ont vaillamment combattu, quand il le fallait, mais ils se sont montrés partout humains et généreux."

Fribourg tomba, et Dufour porta sur le centre de la Suisse l'effort des 100'000 hommes qu'il commandait.

"Vous allez entrer dans le Canton de Lucerne, leur dit-il dans une seconde proclamation. En passant les frontières, oubliez vos rancunes pour ne vous tenir qu'à l'accomplissement des devoirs que la patrie nous impose. Marchez à l'ennemi, combattez vaillamment, défendez vos drapeaux jusqu'à la dernière goutte de votre sang. Mais aussitôt que la victoire se déclare pour vous, plus de ressentiments ; conduisez-vous en guerriers généreux ; épargnez les vaincus ; rien ne relève davantage le véritable courage."

Lucerne à son tour se rendit, le Sonderbund avait vécu, et après cette campagne si courte et si décisive la popularité de Dufour fut immense. Non seulement le vainqueur, mais encore le vaincu, celui du moins chez lequel l'esprit de parti n'avait pas étouffé toute justice, rendit hommage à la prudence, au patriotisme et à l'humanité du commandant en chef. La Diète, par un vote solennel, lui exprima la reconnaissance de la patrie en lui décernant une arme d'honneur et une récompense nationale. L'on vit alors, spectacle peut-être unique, le général d'une armée victorieuse prélever sur cette récompense une part destinée à soulager les maux causés par la guerre, et sur cette part encore en destiner une aux vaincus. Voici ce que Dufour écrivait à la Diète fédérale le 12 janvier 1848 :

"La haute Diète a voulu récompenser l'armée fédérale dans la personne de son chef, elle l'a fait à la manière la plus complète, la plus généreuse ; je manque de termes pour lui rendre les sentiments de profonde gratitude dont je suis pénétré. Je voudrais avoir le sentiment intime de mériter, en ce qui me concerne, une si grande, une si honorable récompense : mais je ne puis répondre que de mon dévouement sans bornes à la patrie, de ma vénération pour ses premiers magistrats et de mon vif désir d'accomplir, en toute occasion, mes devoirs de soldat et de citoyen.

Désirant, dans une circonstance si mémorable pour moi, contribuer au soulagement des misères que la guerre a faites, je prie la haute Diète d'accepter la somme ci-jointe pour être employée à cet effet. Je ne mets aucune condition à ma faible offrande, mais je mets le vœu que, dans la répartition des secours en général, on ne perde pas de vue que les blessés des deux armées sont également suisses."

Vous rappellerais-je, Messieurs, les événements de 1849, quand, pour la seconde fois, Dufour fut investi du commandement suprême ; ceux de 1856, quand la Suisse entière se leva pour Neuchâtel ? Qui, parmi vous, ne se souvient de l'élan qui alors s'empara de la Suisse à la voix de son général en cheveux blancs ?

En 1867, il entra dans sa quatre-vingtième année. Il avait, pendant cinquante ans, rendu à son pays les services les plus éminents et les plus dévoués. Le 6 janvier 1867, il écrivit au Conseil fédéral cette lettre, qui restera comme un modèle de noble simplicité et de patriotisme :

"Je viens respectueusement vous demander ma libération. J'ai été longtemps à la tête de l'état-major fédéral ; j'y suis resté tant que me suis senti capable de rendre quelque service. Mais, arrivé à un âge déjà bien avancé, je sens que mes forces me trahiraient si j'étais appelé par les circonstances à en faire l'épreuve.

Le moment est donc venu de me retirer et de faire place à d'autres.

Il est inutile de m'appuyer sur cinquante années de service pour obtenir les fins de ma demande. Le Conseil fédéral ne la refusera pas à un vieux soldat qui est entré dans sa quatre-vingtième année.

Il va sans dire que si, malgré cela, je puis encore être bon à quelque chose, le peu de force qui me reste sera toujours au service de la patrie : mon amour pour elle ne s'éteindra qu'avec ma vie."

Il a tenu parole. Jusqu'à son dernier souffle son cœur a battu pour son pays. Et quand, en 1870, une guerre civile éclata à nos frontières, il écrivit au président de la Confédération une lettre, datée du 30 juillet, dont je suis heureux de citer ici les principaux passages :

"Bien que retiré depuis plus de trois ans des affaires et affaibli par les années, je n'en suis pas avec moins d'intérêt les graves événements qui se déroulent en ce moment. Aussi ai-je appris, dans ma retraite, avec une grande satisfaction, les mesures promptes et énergiques proposées par le Conseil fédéral et acceptées par les Chambres avec une louable unanimité.

Je les ai d'autant mieux appréciées qu'elles ont pleinement confirmé les assertions que je venais de développer dans une lettre au ministre de la guerre français.

Cette lettre était motivée par une opinion émise dans la Chambre, sur la possibilité, de la part de la Suisse, de défendre et de maintenir sa neutralité. J'ai donc traité à fond la question, si importante pour nous, de la défense à tout prix de notre neutralité. J'espère que mes arguments n'auront pas été sans valeur et qu'ils contribueront, en quelque mesure, à nous assurer du côté de la France des dispositions bienveillantes et le respect de nos frontières.

Ma lettre se termine par ces mots qui en résument le contenu : « Les choses étant telles, je garantis non-seulement la volonté, mais la possibilité pour la Suisse, de défendre en toute circonstance et contre qui que ce soit, cette neutralité qui ne serait qu'un vain mot si elle n'était assurée que par ces traités.

Qui aurait cru alors que que nous serions appelés à mettre ces principes en application, à donner la preuve que nos moyens de défense ne sont pas purement imaginaires ? Espérons que ce ne sera pas en vain et que la Suisse sortira de cette épreuve intacte et respectée."

Telle fut, décrit par ses actes et ses paroles, l'homme que nous allons ensevelir. Et maintenant, Messieurs, quitterons-nous le bord de cette tombe sacrée sans emporter dans le plus profond de nos cœurs les viriles résolutions qu'inspire un si grand exemple ?

Citoyens, soldats, magistrats, quand la patrie nous demandera un sacrifice, nous évoquerons le souvenir du général Dufour. Son nom restera béni. Si, dans cette tombe où nous venons de le déposer, il entendait encore la voix de cette patrie qu'il a tant aimée, cette voix immense descendue de nos glaciers et de nos fleuves murmurerait en passant sur les cyprès de sa tombe, des paroles de vénération, de reconnaissance et d'amour ! Et si un jour, jour de malheur, nos institutions, notre indépendance, notre patrie même devaient périr, c'est en s'inspirant de la mémoire et des actes d'hommes comme le général Dufour, que la Suisse briserait les fers de la servitude et saurait reconquérir sa liberté. »